

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 38309

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'HERMILLON

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Convention de passage de ligne de transport d'énergie

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	15 septembre 2020
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	15 octobre 2020
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : St Martin La Porte Références cadastrales : F n°3868
Activité sollicitée par le demandeur	Passage de ligne souterraine de transport d'électricité
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Ouvrage hydroélectrique en souterrain
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : vie des ouvrages sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute d'Hermillon soit le 31/12/2050
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique

Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l’Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l’attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT 38309</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l’Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT 38309</i>